

L'an deux mille douze

Et le onze Août

à huit heures (écrit en toutes lettres)

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association. Sont ainsi présents : (Nom, prénoms et adresses des personnes présentes).

SABIO Florian : 10 Pol Rey vanille 38440 Beauvin de marc

SABIO Serge : 800 Route du Castel 38540 Saint CAYRYS

BEAUVIN Julie : 360 chemin de l'Église 38540 SAINT-CHAFFRAN

BEAUVIN Julien : 360 chemin de l'Église 38540 St-Jost chalyssin.

M. BEAUVIN Julien est désigné(e) par les membres de l'assemblée pour en assurer la présidence (attention, cette personne n'est pas forcément le président de l'association).

Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de M. BEAUVIN Julie

Un ou plusieurs scrutateurs de séance sont également nommés en la personne de M. SABIO Serge et SABIO Florian.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- présentation du projet d'association ;

- présentation, discussion et adoption des statuts ;

- élection des dirigeants de l'association (bureau ou conseil d'administration selon les cas) ;

- pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l'association.

Le président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.